



Challenge Nautique des Entreprises

2^{ème} édition

23 mai 2019

**Entrepreneurs et Porteurs de projet d'entreprise,
Venez afficher vos couleurs et vous rencontrer à l'occasion d'un
moment ludique et dynamique !**

Le Challenge Nautique des Entreprises est un événement original et convivial pour favoriser la visibilité et la mise en réseau des différents acteurs économiques de l'intercommunalité de Versailles Grand Parc autour de 2 temps forts :

- Un challenge sportif ludique avec une course en radeaux sur la Seine : Chaque embarcation accueillera une équipe de 3 personnes de la même entreprise ou inter entreprise.
- Une soirée Networking en plein air avec Diner et Soirée Dansante

Quand : jeudi 23 mai 2019

Timing :

- 16h30 – 18h30 : Accueil et Course de Radeaux
- 19h30- 23h00 : Soirée Networking

Où : Sur l'île de la Chaussée à Bougival, bras de Marly (PK 48)
au Nautic Park, Parc Patrice Vieljeux

Tarifs :

- **Course + Soirée :** 80 € / personne soit **240 €**/ radeau

Inscription et règlement de la course :

<https://www.weezevent.com/challenge-nautique-des-entreprises-de-versailles-grand-parc>

Contact : mathieu.behlouli@agglovgp.fr





Course de radeaux sur la Seine

Parcours : 1 Km - 2 Allers-Retours entre 2 bouées, soit 2 x 500 m

Nb d'équipes : 40 équipes de 3 Personnes

Organisateur : Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Prestataire de l'épreuve nautique : Contraste, spécialisé dans l'organisation d'événements nautiques et la réalisation de scènes flottantes.

Déroulé :

- 16h30 : Accueil des participants
- 16h45 : Café, sécurité et équipement des participants
- 17h00 : Briefing des participants
- 17h30 : Départ de la course nautique : 2 Allers-Retours entre 2 bouées, soit (2 x 500m)
- 18h30 : Fin de la course et défilé des équipes. Vestiaires & Douches à disposition si besoin
- 19h00 : Remise des trophées
- 19h30 : Repas et soirée dansante
- 23h00 : Fin de la soirée





Règlement 2019

Challenge Nautique des Entreprises De Versailles Grand Parc

Jeudi 23 mai 2019



1. Conditions d'acceptation

Le Challenge Nautique des Entreprises s'adresse aux entreprises et collectivités de la **Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc** sollicitant une inscription dans la limite des places disponibles, **soit 40 équipes** (40 radeaux de 3 personnes).

Les 3 membres de l'équipe peuvent représenter la même entreprise ou non, charge à eux de s'organiser pour présenter un radeau complet.

Sont acceptés également, les associations d'entrepreneurs ou de créateurs, les «réseaux ou clubs d'entreprises», les collectivités territoriales.

Les concurrents doivent être détenteurs pour le jour de l'épreuve:

- **d'un certificat médical de moins de 3 mois attestant leur aptitude à la pratique de l'épreuve du Challenge Nautique des Entreprises (course de radeaux)**
- **d'un brevet de natation sur 50 mètres**

En cas de non présentation de ces documents le jour de l'épreuve, la participation sera conditionnée à la signature d'une lettre de décharge.

Ils certifient également avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile et acceptent les risques encourus par une telle pratique sportive.

2. Conditions d'acceptation

Les inscriptions se font en ligne sur le site weezevent : www.weezevent.com
Seuls les dossiers complets seront validés.

Procédure à suivre :

1. Prendre connaissance du règlement du challenge ci-dessous et cliquer sur le bouton d'inscription - vers plateforme weezevent.com

2. Remplir le bulletin d'inscription en ligne

3. Effectuer le règlement en ligne et, pour ceux qui le souhaitent, demander une facture

IMPORTANT : si vous désirez inscrire plusieurs équipes, vous devrez procéder à une inscription et à un règlement pour chaque radeau.

4. Le règlement s'effectue en ligne au moment de l'inscription

Demande d'information :

- mathieu.behlouli@agglovgp.fr
- 01.39.66.30.43

3. Tarifs et cautions

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne saurait être effectué.

Aucune inscription au-delà du 20 mai 2019 ne sera prise en compte.

Les tarifs :

Les tarifs indiqués comprennent :

- La participation à l'épreuve
- La mise à disposition du matériel nautique et de sécurité
- L'apéritif et le repas
- La soirée dansante
- La fourniture d'un t-shirt

| TARIFS : | |
|--|------------------|
| 1 Radeau (3 pers.) + Repas + Soirée dansante (3 pers.) | 240 € TTC |

4. Numéros d'équipe & T-shirts

Numéros d'équipe :

Les numéros d'équipe seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions complètes.

T-shirts :

Les t-shirts seront à retirer au moment de votre arrivée sur site.

5. Déroulé du challenge

Un briefing sur le déroulé de l'épreuve et les consignes de sécurité sera effectué sur la terrasse du Nautic Park le jeudi 23 Mai 2019 à 17h.

Les participants sont sous l'autorité de l'encadrement. Ils doivent appliquer toutes les consignes de sécurité qui leur sont données.

Organisation pratique :

- 16h30 : Accueil des participants
- 16h45 : Café, sécurité et équipement des participants
- 17h00 : Briefing des participants
- 17h30 : Départ de la course nautique : 2 Allers-Retours entre 2 bouées, soit (2 x 500m)
- 18h30 : Fin de la course et défilé des équipes. Vestiaires & Douches à disposition si besoin
- 19h00 : Remise des trophées
- 19h30 : Repas et soirée dansante
- 23h00 : Fin de la soirée

L'épreuve de radeaux :

L'épreuve de radeau est un parcours d'1 km sur la Seine (2 boucles de 500m). Les demi-tours doivent obligatoirement s'effectuer derrière les bouées, sous peine de disqualification.

Le port du gilet de sauvetage et des chaussures est obligatoire durant tout le déroulement de cette épreuve nautique.

De plus, Il est strictement interdit de descendre du radeau pendant la traversée.

L'organisation sur le radeau est libre, de même que la façon de pagayer.

Il est autorisé de scinder une pagaie en 2.

6. Chronométrage

Le chronométrage se fera par l'intermédiaire du contrôleur sur le ponton de départ.

7. Règles de conduite

Pour tout concurrent, le fait de s'inscrire au Challenge Nautique des Entreprises implique qu'il connaît le règlement, qu'il en accepte tous les termes et s'engage à les respecter. **L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect de celui-ci.**

Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances, y compris en dehors des épreuves. Le Challenge Nautique des Entreprises est une épreuve respectueuse de l'environnement.

Les concurrents doivent veiller à ne pas laisser de débris après leur passage. Les équipes doivent défendre sportivement leurs chances. L'entente frauduleuse en course entre équipes est interdite.

8. Classements

Les équipes suivantes seront récompensées comme suit (6 trophées) :

- Classement Général : 1er / 2ème / 3ème
- 1ère équipe Féminine
- 1ère équipe Mixte
- Prix du Coup de cœur

9. Matériel

Fourni par l'organisation :

- 1 Radeau
- 3 Pagaies doubles
- 3 Gilets de sauvetage

L'épreuve se déroulant sur l'eau (et pas dans l'eau), nous vous recommandons de porter des vêtements confortables et ne craignant pas l'humidité.

- Shorty et combinaisons ne sont ni fournis ni nécessaires.
- Prévoir une tenue correcte pour la soirée.
- Des douches et des vestiaires hommes et femmes seront à votre disposition à côté du Nautic Park.

10. Conditions d'annulation

Une fois l'inscription validée, aucun remboursement ne pourra être effectué sauf en cas d'annulation par les organisateurs du Challenge Nautique des Entreprises ou en cas de force majeure.

11. Sécurité Nautique

2 Zodiac d'assistance et de sécurité nautique naviguent à proximité des concurrents et sont opérationnels pour toute intervention d'assistance ou de sécurité.

12. Homologation & Expertise

Homologation : Certificat d'établissement Flottant N°585/ 13. Validité permanente / Délivré par la DRIEA IF/ Service sécurité des transports/ DSTF/ MAPN

Expertise : attestation de conformité délivrée par un expert fluvial de l'Organisme de Contrôle SAS OCF2

13. Assurance organisateur

Assurance : Responsabilité Civile et matériel (vol et dégradation)

Contrat MAIF - N° Sociétaire 2100663M

14. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises tout au long de l'évènement (épreuves, remise des prix, animations) sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les concurrents autorisent l'organisation à retransmettre en direct sur les réseaux sociaux des vidéos de l'évènement sur lesquelles ils pourraient apparaître.

15. Protection des données personnelles

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation au Challenge Nautique des Entreprises. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'organisation.

Les informations que vous nous communiquez sont enregistrées par la direction de l'Aménagement et du Développement Économique dans un fichier informatisé pour l'organisation du Challenge Nautique Entreprises. Elles sont conservées pendant une durée de 2 mois et sont destinées à la Direction de l'Aménagement et du Développement Économique et à Weezevent son prestataire pour cet événement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante :

correspondant.cnil@versailles.fr